



# **Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants**



## **2 Surveillants pris en otage à la M.C de Condé sur Sarthe !**

Trois mois après l'acte de terrorisme qui a failli coûter la vie à deux de nos collègues de la M.C de Condé sur Sarthe grièvement blessés, ce sont deux autres Surveillants de ce même établissement qui ont été pris en otage.

Mardi 11 juin vers 19h30, deux Surveillants dont une stagiaire de la M.C de Condé sur Sarthe ont été pris en otage sous la menace d'une arme artisanale par un détenu coutumier de ces faits.

Une cellule de crise a été activée et les autorités administratives et judiciaires composées de la Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, de la Préfète de l'Orne et du Procureur de la République se sont rendues sur place.

L'Équipe Régionale d'Intervention et de Sécurité (E.R.I.S) a été immédiatement dépêchée sur les lieux, rejoint par l'équipe d'élite de la Police Nationale (R.A.I.D).

Vers 23h30, le Surveillant a été libéré, tandis que la Surveillante était toujours retenue par le détenu. Ce n'est que vers 0h20 que cette dernière sera enfin libérée avec la reddition du preneur d'otages.

Le SPS apporte tout son soutien à nos deux collègues très choqués par cette épreuve, ainsi qu'à tous les agents de la M.C de Condé sur Sarthe.

Il félicite tous les acteurs intervenus dans cet événement pour avoir contribué à cette heureuse issue.

C'est la sixième prise d'otage commise par ce détenu, connu également pour des troubles psychiatriques très lourds.

En 2006 il avait pris en otage une psychiatre au C.P de Nancy, en 2009 un Surveillant à la M.C de Clairvaux, en 2010 un psychiatre à la M.A de Paris la Santé, en 2011 un Surveillant à la M.C de Poissy, et en juin 2017 un Surveillant de la M.C d'Ensisheim, libéré après plus de 10h00 de négociations.

Alors comment ce détenu s'est retrouvé classé auxiliaire d'étage avec un tel profil de dangerosité avérée ? Qui a bien pu considérer que ce détenu était suffisamment méritant et de confiance pour prendre une telle décision ?

Le SPS condamne l'incompréhensible légèreté avec laquelle l'Administration Pénitentiaire gère ce type de détenu dont la dangerosité n'est plus à prouver, favorisant ainsi les violences commises à l'encontre des Surveillant(e)s.

12 juin 2019

Le Bureau National

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr> / E-Mail : [spsnongrades@hotmail.com](mailto:spsnongrades@hotmail.com)